Nations Unies A/56/502

Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 37 de l'ordre du jour
Le rôle des diamants dans les conflits

Lettre datée du 18 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport provisoire du Processus de Kimberley. Vous vous souviendrez que l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de sa résolution 55/56 du 1er décembre 2000, avait invité les pays participant au Processus de Kimberley à lui présenter, lors de sa cinquante-sixième session, au plus tard, un rapport sur l'état d'avancement des négociations.

Les participants au Processus de Kimberley se consacrent actuellement à la mise au point d'un système international simple et fonctionnel de délivrance de certificats pour les diamants bruts. À ce sujet, il est prévu que deux autres réunions plénières et une session ministérielle du Processus de Kimberley se tiendront d'ici la fin de l'année. Un rapport complet sur l'état d'avancement des négociations sera adressé à votre cabinet à la fin de l'année.

Je vous fais tenir ci-joint un rapport provisoire du Processus de Kimberley, pour examen, afin que l'Assemblée générale soit informée des résultats obtenus à ce jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dumisami S. **Kumalo**

01-59932 (F) 021101 051101

Annexe à la lettre datée du 18 octobre 2001 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport provisoire du Processus de Kimberley présenté à l'Assemblée générale conformément à sa résolution 55/56 du 1er décembre 2000

Résumé

Au paragraphe 6 du dispositif de sa résolution 55/56 adoptée le 1er décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies invite les pays participant au Processus de Kimberley à lui présenter, lors de sa cinquante-sixième session au plus tard, un rapport sur l'état d'avancement des négociations. Dans cette même résolution 55/56, l'Assemblée générale a décidé en outre d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Le rôle des diamants dans les conflits ».

Le Processus de Kimberley a été établi à l'initiative des pays d'Afrique australe producteurs de diamants afin de définir des normes minimales communes internationalement convenues, applicables aux systèmes nationaux de certification concernant le commerce des diamants bruts. On espère ainsi endiguer le flux de diamants bruts provenant de zones de conflit détenues par des forces rebelles, étayer par là même les sanctions actuellement prises par le Conseil de sécurité et ainsi contribuer de façon sensible aux efforts de paix. Le système de certification proposé permettra en outre de protéger l'industrie légitime du diamant dont beaucoup de pays dépendent pour leur développement économique et social.

Il faut noter que le Processus de Kimberley, sous la présidence de l'Afrique du Sud, a tenu depuis sa création les réunions énumérées ci-après qui avaient pour objet de concevoir des mesures efficaces permettant de briser le lien entre le commerce des diamants et les conflits armés :

1. Réunion du Processus de Kimberley et Atelier technique, Windhoek, du 13 au 16 février 2001;
2. Réunion du Processus de Kimberley, Bruxelles, du 25 au 27 avril 2001;
3. Réunion du Processus de Kimberley, Moscou, du 3 au 5 juillet 2001;
4. Réunion du Processus de Kimberley, Twickenham, Royaume-Uni, du 11 au 13 septembre 2001.

Les réunions ci-dessus mentionnées du Processus de Kimberley ont récapitulé leurs débats en publiant des communiqués qui figurent ci-joint aux appendices A à D respectivement. Une réunion plénière doit se tenir en Angola les 30 octobre et 1er novembre 2001 et une réunion plénière au Botswana du 26 au 28 novembre 2001 : elles seront suivies d'une réunion ministérielle au Botswana, le 29 novembre 2001.

Participation aux réunions du Processus de Kimberley.

Le Processus de Kimberley s'est efforcé d'être ouvert en invitant les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants bruts à se joindre à lui.

De surcroît, le Processus de Kimberley a toujours été prêt à accueillir tout État manifestant de l'intérêt à participer à ses consultations.

En outre, des représentants de l'industrie du diamant et de la société civile participent activement au Processus de Kimberley.

Les objectifs

Le Processus de Kimberley s'attaque au problème des diamants du sang. Il a pour mandat de mettre au point un système international efficace et pragmatique de certification concernant le commerce des diamants bruts, qui s'appuiera essentiellement sur les systèmes nationaux de certification. Ces systèmes nationaux de certification devront répondre à des normes adoptées à l'échelle internationale qui figureront dans le document final du Processus de Kimberley.

Rapport sur l'avancement des négociations

La réunion du Processus de Kimberley qui a eu lieu à Windhoek a adopté une « feuille de route » (figurant dans le communiqué final) destinée à guider les réunions futures dans la mise au point d'un système international applicable, simple et fonctionnel de certification des diamants bruts. Dans cette feuille de route, il était précisé quelles seraient les réunions futures du Processus de Kimberley en 2001 et les objectifs de chacune d'entre elles.

À ce jour, le Processus de Kimberley a été en mesure de suivre sa feuille de route. Il s'est réuni une seconde fois à Bruxelles, du 25 au 27 avril 2001. Cette réunion a donné lieu à un document de synthèse qui présentait les éléments d'un modèle de certificat d'origine dans le cadre d'un système international de certification plus vaste et a étudié l'obligation pour les pays non producteurs de certifier leurs exportations de diamants bruts. La réunion a donné pour mandat à un délégué de rédiger un non-document contenant toutes les composantes du système de certification des diamants bruts que l'on envisage d'instaurer.

La réunion de Moscou a réalisé des progrès sensibles en adoptant le document susmentionné comme base d'organisation de ses travaux et en introduisant l'obligation de délivrer des certificats pour toutes les exportations de diamants bruts. Le document de travail expose quelles seraient les composantes essentielles du système international de certification des diamants bruts, et notamment les contrôles internes qui seraient nécessaires pour étayer le certificat. La réunion a nommé des coordonnateurs chargés de collationner les contributions des participants dans les différentes sections du document de travail.

La réunion de Twickenham a permis d'affiner davantage ces composantes essentielles afin de produire un document établi par consensus. Il y a été en outre décidé que des travaux supplémentaires seraient entrepris pour évaluer la relation entre les composantes proposées du système de certification envisagé et les obligations commerciales internationales, ainsi que pour étudier des composantes relatives à l'application du système proposé dans la Communauté européenne.

Parmi les questions qu'il faudra étudier plus avant, figurent les suivantes : Quel est le type d'instrument nécessaire pour instaurer le système de certification envisagé? Quand et comment entrerait-il en vigueur? Quel serait le mécanisme par lequel il serait appliqué et maintenu?

Conclusion

Le Processus de Kimberley admet qu'il est urgent d'aborder le problème des diamants du sang et de protéger le commerce légitime des diamants. Il s'engage donc à poursuivre des consultations ouvertes afin d'affiner les propositions relatives au système de certification envisagé et de parvenir à un accord dans les meilleurs délais.

Les conclusions des deux futures réunions à Luanda et au Botswana détermineront la date à laquelle le Processus de Kimberley communiquera à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de ses négociations.

Appendice A

Réunion du processus de Kimberley et atelier technique Windhoek, du 13 au 16 février 2001

Communiqué final

La première rencontre organisée dans le cadre du processus de Kimberley « élargi », qui découle de la résolution 55/56 du 1er décembre 2000 de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est tenue à Windhoek, en Namibie, du 13 au 16 février 2001. La rencontre s'est divisée en deux parties – une séance qui a réuni les fonctionnaires le 13 février, suivie d'un atelier technique qui a duré du 14 au 16 février. En tout, 26 gouvernements, le Conseil mondial du diamant et les représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (South African Development Community – SADC), de la Commission européenne ainsi que de la société civile ont pris part à l'atelier technique.

L'atelier technique, qui a été inauguré officiellement par l'honorable J. Nyamu, Ministre des mines et de l'énergie de la Namibie, a permis de prendre en considération des exposés de l'Angola et de la Sierra Leone sur leurs systèmes de certification respectifs; de la Belgique sur ses formalités d'importation; et de la Russie et d'Israël sur leur cadre juridique national. L'atelier technique s'est en outre penché sur un exposé présenté par le Diamond High Council belge au sujet des normes minimales possibles acceptables en matière de certification.

Les participants ont accueilli la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies comme une étape importante dans les efforts qui visent à rompre le lien entre les diamants et les conflits armés. Plus particulièrement, les participants ont reconnu la nécessité, exprimée dans la résolution, d'examiner attentivement et de façon urgente l'adoption de mesures efficaces et pratiques pour régler le problème des diamants de la guerre, notamment la création et la mise en oeuvre d'un système international simple et réalisable de certification des diamants bruts.

À leur séance du 13 février, les fonctionnaires ont examiné la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui prévoit l'élaboration de propositions détaillées en vue du système international de certification des diamants bruts avec la collaboration étroite de l'industrie du diamant et compte tenu des points de vue de membres compétents de la société civile. Afin de procéder rapidement à l'élaboration de telles propositions, les fonctionnaires ont précisé les étapes ultérieures du processus général. Cette « feuille de route », qui a fait l'objet de discussions avec les représentants de l'industrie et de la société civile au cours de l'atelier technique qui a suivi, comprend une série de réunions d'experts ciblées visant à élaborer différents aspects du système international de certification des diamants bruts que l'on prévoit instaurer. Un calendrier des réunions est joint à titre indicatif au présent document (pièce jointe 1). Aucun effort ne sera ménagé pour accélérer le processus.

Afin de faciliter et d'accélérer le processus élargi de Kimberley, les participants à la rencontre ont convenu en outre de mettre sur pied un groupe de travail, qui sera composé des pays producteurs, exportateurs et fabricants de diamants, de la SADC, du Conseil mondial du diamant et de l'Union européenne, et d'observateurs de la société civile. Ce groupe assistera l'Afrique du Sud, à titre de Présidente du processus de Kimberley en effectuant le suivi des progrès accomplis

en général, en rédigeant l'ébauche des ordres du jour des réunions et en coordonnant la préparation des documents de travail détaillés en vue de chaque réunion. Son mandat, sa composition et ses attributions figurent ci-joint (pièce jointe 2). Le Groupe de travail collaborera étroitement avec la société civile.

La prochaine réunion du processus de Kimberley se tiendra en Belgique, en avril 2001. Les participants procéderont à une analyse détaillée des systèmes existants de contrôle à l'exportation et à l'importation des diamants bruts et à une évaluation des pratiques actuelles et de l'expérience tirée des systèmes nationaux existants de certification des diamants bruts en Angola et en Sierra Leone, en vue de définir les normes minimales acceptables du système international de certification que l'on prévoit instaurer. Les réunions suivantes verront l'élaboration de propositions détaillées relatives au système international de certification même, à partir des normes minimales acceptables qui auront fait l'objet d'un accord et aux statistiques macroéconomiques sur les diamants bruts. Un rapport sera présenté lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pièce jointe 1

« Feuille de route » du processus de Kimberley

Afin de mettre au point des propositions détaillées d'un système international de certification des diamants bruts, comme l'a demandé l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 55/56 du 1er décembre 2000, les participants au processus de Kimberley sont convenus d'un calendrier de réunions spécifiques d'experts. On trouvera ci-après le calendrier provisoire de ces réunions et les sujets qui seront discutés à chacune d'entre elles. Aucun effort ne sera ménagé pour accélérer le processus.

Avril 2001 : Belgique

Analyse des contrôles à l'importation et à l'exportation afin de déterminer les composantes des normes minimales acceptables pour le système international de certification des diamants bruts.

Juin 2001 : Fédération de Russie

Définition de propositions de normes minimales acceptables.

Septembre 2001 : Royaume-Uni

Mise au point de propositions détaillées relatives au système international de certification des diamants, instauré en se fondant sur les normes minimales acceptables qui ont été convenues.

Octobre 2001 : Angola (à confirmer par l'Angola)

Mise au point définitive de propositions détaillées concernant le système international de certification. Regroupement des contributions en vue de l'envoi d'un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Novembre 2001 : Botswana

Éventuelle réunion ministérielle.

Pièce jointe 2

Groupe de travail de Kimberley

Mandat

Aider la présidence dans la mise au point de propositions détaillées concernant le système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts, tel que prévu dans la résolution 55/56 de l'Assemblé générale des Nations Unies, datée du 1er décembre 2000.

Composition

Sous la conduite générale de la présidence, le Groupe de travail comprendra des représentants gouvernementaux de certains ou de la totalité des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Australie, Belgique, Botswana, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Israël, Namibie, Royaume-Uni, Sierra Leone, Suisse, des représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union européenne, ainsi que le Conseil mondial du diamant. D'autres pays pourront ultérieurement, à l'appréciation de la présidence, s'ajouter au Groupe de travail. Celui-ci mènera ses activités en consultation étroite avec la société civile.

Attributions

Pour faciliter et accélérer le Processus Kimberley, le Groupe de travail aidera la présidence à assurer le suivi du processus d'ensemble, à établir des projets d'ordre du jour des réunions et à coordonner la préparation des documents de travail détaillés pour chaque réunion.

En ce qui concerne la prochaine réunion, et compte tenu de la déclaration de la réunion ministérielle tenue à Pretoria le 21 septembre 2000, ainsi que du rapport du Groupe de travail sur les diamants présenté à cette occasion, le Groupe de travail est chargé d'établir un document de travail qui servira de base aux débats. Pour établir ce document de travail, qui sera distribué aux participants au Processus Kimberley au moins trois semaines avant la réunion, le Groupe de travail devra :

1. Rassembler, collationner et analyser les documents concernant les systèmes actuels de contrôle à l'exportation et à l'importation de diamants bruts, notamment les dispositions juridiques et autres.

2. Analyser les pratiques et les expériences actuelles concernant les programmes nationaux de délivrance de certificats pour les diamants bruts de l'Angola et de la Sierra Leone.

3. Recenser les composantes à incorporer dans un jeu de normes minimales acceptables qui seraient appliquées au système international de certification des diamants bruts que l'on envisage d'instaurer.

4. Formuler des recommandations concernant les étapes ultérieures de la mise au point du système international de certification.

Le Groupe de travail rédigera en détail l'objet des documents de travail prévus pour les réunions ultérieures, en suivant les directives de la présidence et du processus dans son ensemble.

Appendice B

Le Processus Kimberley, Bruxelles, du 25 au 27 avril 2001

Communiqué final

Le Processus Kimberley s'est réuni en session plénière à Bruxelles, les 25 et 26 avril 2001. En tout, 38 gouvernements, le Conseil mondial du diamant, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission européenne, l'Organisation mondiale des douanes, des représentants des présidents du Comité des sanctions des Nations Unies pour l'Angola et le Libéria, et des représentants de la société civile ont pris part à cette réunion.

La réunion plénière a été officiellement ouverte par la Secrétaire d'État aux affaires étrangères de Belgique, Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck. Dans la ligne du mandat approuvé à sa réunion à Windhoek au mois de février, le Processus Kimberley a poursuivi sa discussion approfondie sur les normes minimales acceptables pour un système international de certification des diamants bruts. Cela incluait des exposés sur la mise en oeuvre des projets de certification nationaux en Angola et en Sierra Leone, ainsi qu'un aperçu des résultats préliminaires d'un questionnaire détaillé sur les contrôles nationaux à l'importation et à l'exportation des diamants bruts. Le Processus Kimberley encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs réponses au questionnaire.

La réunion plénière examinait aussi les préparatifs faits par le Groupe de travail du Processus Kimberley qui, lors de sa deuxième réunion, plus tôt en avril, a produit un document de travail sur les principaux problèmes et questions relatifs à un système de certification international. Les participants à la réunion de Bruxelles ont poursuivi l'étude des résultats des questionnaires retournés, des projets de certification nationaux courants et du document de travail du Groupe de travail, afin d'élaborer davantage les normes minimales acceptables.

À cette fin, la réunion plénière s'est divisée en deux groupes de travail. Le premier, dirigé par la Namibie et la Russie, a examiné les éléments communs éventuels pour un certificat d'origine dans le contexte d'un projet de certification plus vaste. Une discussion en profondeur s'est ouverte sur le contenu spécifique des certificats d'origine proposés, tandis que des discussions préliminaires ont eu lieu sur des sujets tels que les contrôles des premières exportations, et les cadres législatifs nécessaires. Un consensus s'est dégagé sur les éléments communs du certificat d'origine comme composante de base d'un projet de certificat d'origine pour les diamants bruts, comme exposé dans le document présenté par le groupe de travail divisé (voir pièce jointe). On a également pris acte que les certificats d'origine proposés ne viseront que les pays producteurs.

Le deuxième groupe, dirigé par la Commission européenne et l'Angola, a examiné les questions du point de vue de l'importateur, de l'utilisateur et du réexportateur de diamants bruts, et a étudié l'application de normes minimales à des questions spécifiques telles que les zones franches et les marchandises d'origine mixte. Le rôle éventuel des certificats de légitimité dans le projet de certification international a également été discuté.

Les groupes de travail continueront de produire des documents de discussion en vue de la prochaine réunion qui aura lieu à Moscou. Les participants à la réunion plénière ont étudié et accepté les rapports des groupes de travail. Ils ont convenu

d'évaluer un ensemble de normes minimales acceptables pour les certificats, en prenant l'engagement que ces derniers et tout autre élément ultérieur additionnel seraient prêts pour une adoption officielle au cours de la réunion plénière du Processus Kimberley qui se tiendra à Moscou au mois de juin.

De plus, les participants à la réunion plénière ont chargé le Groupe de travail de poursuivre ses travaux préparatoires en vue de la prochaine réunion à Moscou, et de fournir la documentation aux participants du Processus Kimberley trois semaines avant la réunion.

Pièce jointe

Document de travail : proposition concernant l'adoption d'un modèle de certificat d'origine dans le cadre d'un système international plus large de certification

I. Caractéristiques matérielles du document proposé

1. Dimension : A4 (297 mm x 210 mm)

Dimension des certificats d'origine de l'Angola et de la Sierra Leone et des prochains certificats d'origine de la Guinée et de la République démocratique du Congo.

2. Présentation :

Format en largeur

3. Volets :

Chaque certificat d'origine comprendra trois volets :

1. Un volet – certificat d'origine (par exemple 210 mm x 197 mm);
2. Un volet détachable – certificat de confirmation d'importation (210 mm x 70 mm);
3. Un volet détachable – bordereau de sécurité (210 mm x 30 mm).

4. Papier :

Papier pour valeurs (à base de coton) avec adjonction de produits chimiques pour éviter toute modification et contenant des fibres sensibilisées aux ultraviolets dans le corps du papier.

5. Éléments de sécurité :

- Filigrane continu visible sur l'ensemble du document (trois volets) combiné finalement à un filigrane « situé » sur le volet – certificat d'origine;
- Marge imprimée en héliogravure sur le volet – certificat d'origine;
- Microimpression sur la totalité du document (trois volets);
- Encres optiquement variables ou autres effets optiques tels que hologramme (pour rendre impossible la duplication du certificat d'origine);
- Numérotation sur les trois volets en noir ainsi qu'en encre sympathique (ultraviolets) et numéro supplémentaire perforé;

- Dessin spécial imprimé à l'encre sympathique (ultraviolets) sur le volet – certificat d'origine (par exemple armoiries);
- Autres éléments spécifiques de sécurité non révélés.

6. Numérotation/codification :

- Chaque certificat d'origine porte un numéro de série qui lui est propre (par exemple 000123) qui figure sur tous les volets du document (c'est-à-dire volets – certificat d'origine, volet – certificat de confirmation d'importation et volet – bordereau de sécurité).

  Il ne peut y avoir qu'un seul certificat d'origine portant ce numéro particulier.

À titre d'élément de sécurité supplémentaire, chaque certificat d'origine porte un code unique alphanumérique perforé (par exemple A52349), visible sur le volet – certificat d'origine et sur le volet – certificat de confirmation d'importation. Le premier caractère de ce code peut représenter la série imprimée dont a été tiré le document.

7. Imprimerie :

- Pour éviter que le certificat d'origine puisse être considéré comme entaché d'irrégularité, vu la possibilité qu'une imprimerie produise plusieurs copies – illégales – du même certificat d'origine, seules seront acceptées les imprimeries accréditées auprès de la « Association of Security Printers ».

II. Contenu

A. Volet – certificat d'origine

Le certificat d'origine doit comprendre toutes les informations nécessaires pour authentifier le pays d'origine d'une expédition de diamants bruts. Il faut qu'il comprenne au minimum les données suivantes :

- Pays d'origine;
- Organe émetteur ou organe exportateur;
- Description des biens [par exemple diamants bruts (non taillés)];
- Identification du destinataire (nom; adresse);
- Identification de l'exportateur (nom; adresse; o.d.);
- Identification du colis (code/numéro du colis; mention de facture);
- Masse totale (poids) en carats; valeur totale en dollars des États-Unis;
- Date d'émission;
- Jeu de timbres et signatures agréés;
- Énumération des caractéristiques de qualité (classification; masse/poids en carats; le cas échéant quantité = nombre de pièces) au verso.

B. Volet – certificat de confirmation d'importation

Le certificat de confirmation d'importation est un volet détachable du certificat d'origine qui accompagne le colis.

Objets :

- Créer un circuit fermé entre l'organe exportateur et l'organe importateur;
- Faire concorder les importations et les exportations des pays importateurs et exportateurs;
- Mettre en place une filière de vérification complète.

À l'importation, l'organe importateur doit dater, signer et timbrer en bonne et due forme le certificat de confirmation d'importation et le retourner à l'organe exportateur du pays d'origine afin de créer l'effet de circuit fermé.

À des fins de vérification, l'organe importateur doit garder une copie du volet – certificat de confirmation d'importation dûment rempli et le conserver dans ses fichiers avec la copie originale du volet – certificat d'origine.

À l'importation, l'organe importateur doit dater, signer et timbrer en bonne et due forme le certificat de confirmation d'importation et le retourner à l'organe exportateur dans le pays d'origine afin de boucler le circuit.

À des fins de vérification, l'organe importateur doit garder une copie du volet – certificat de confirmation d'importation dûment complété et le conserver dans ses fichiers avec la copie originale du volet – certificat d'origine.

C. Volet – bordereau de sécurité

Le bordereau de sécurité détachable sera solidement fixé et scellé par l'organe exportateur sur le colis contenant les diamants envoyés, de telle sorte que toute ouverture du colis provoque immédiatement la rupture du bordereau de sécurité. Il constitue un lien matériel entre le colis proprement dit de diamants et les documents qui en garantissent l'origine.

Il contient le même numéro de série que les autres volets, confirmant ainsi l'authenticité du colis.

Il doit être fixé et scellé sur le colis contenant les diamants.

Il garantit un lien indélébile entre le certificat d'origine et le colis proprement dit.

Interdiction d'ouverture pendant l'expédition – Le colis ne peut être ouvert que par l'organe importateur à son arrivée à destination.

Appendice C

Réunion du Processus de Kimberley, Moscou (3 à 5 juillet 2001)

Communiqué final

Tous les participants sont convenus que des progrès sensibles avaient été réalisés dans la définition des principales composantes d'un système propre à remédier au problème des « diamants du sang ». Ils comptaient par ailleurs être en mesure de présenter à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport d'avancement requis dans le cadre du Processus de Kimberley.

Une session plénière du Processus de Kimberley s'est tenue à Moscou du 3 au 5 juillet 2001. Les représentants de 34 gouvernements, de la Commission européenne, de l'industrie diamantaire mondiale, notamment du Conseil mondial du diamant, et d'organisations non gouvernementales ont participé à la réunion, qui avait pour principal objectif de définir des normes minimales acceptables d'un système international de certification des diamants bruts, conformément à la résolution 55/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 1er décembre 2000.

Le Groupe de travail de Kimberley s'est réuni le 2 juillet afin de préparer la session plénière. Il a examiné un rapport d'orientation proposant les principales composantes du système de certification envisagé. Il a également noté avec satisfaction les résultats de l'enquête internationale qui avait été réalisée sur les mesures de contrôle de l'exportation et de l'importation des diamants bruts et a pris note des différents documents de travail qui avaient été établis à la suite des décisions prises lors de la précédente réunion du Processus de Kimberley, tenue à Bruxelles en avril 2001.

Les participants ont convenu en principe des principales composantes d'un système international de certification des diamants bruts – forme et contenu des certificats ainsi que normes minimales qui sous-tendraient l'ensemble du système et régiraient la délivrance des certificats –, qui seront précisées lors des travaux préparatoires de la prochaine réunion du Processus de Kimberley.

La Fédération de Russie a présenté un modèle de certificat ainsi qu'un prototype d'emballage qui pourrait être utilisé pour le stockage et le transport des diamants bruts dans le cadre du système international tandis que la Guinée a présenté le certificat d'origine qu'elle a adopté le 18 juin 2001.

Les participants ont convenu qu'il était important de mettre en place des systèmes nationaux de suivi et de contrôle visant à promouvoir la transparence et la responsabilité. Ils se sont par ailleurs félicités des progrès réalisés dans l'application des régimes de sanctions en Angola et en Sierra Leone.

Les participants ont accueilli avec satisfaction les propositions présentées par le Conseil mondial du diamant relatives à la mise en place d'un système d'autoréglementation de l'industrie diamantaire, fondé sur une chaîne de garanties. Chaque fois que possible, ces garanties devraient être juridiquement avalisées par les gouvernements concernés. Il a été entendu que ce système ferait partie intégrante du système global de certification.

Les résultats de la session plénière de Moscou permettent de développer et de préciser les propositions relatives au système de certification envisagé. La prochaine réunion du Processus de Kimberley devrait se tenir à Londres en septembre 2001.

Appendice D

Réunion du Processus de Kimberley, Twickenham, 11 à 13 septembre 2001

Communiqué final

Les participants au Processus de Kimberley se sont réunis en session plénière à Twickenham, du 11 au 13 septembre 2001. Des représentants de gouvernements de 32 pays, la Communauté européenne, ainsi que des représentants de l'industrie internationale du diamant, notamment du Conseil mondial du diamant et d'organisations non gouvernementales, ont participé à cette réunion. Conformément à la « feuille de route » convenue lors de la plénière à Windhoek, en février 2001, et forts des progrès importants réalisés lors des sessions plénières de Bruxelles, en avril, et de Moscou, en juillet, les participants à la réunion de Twickenham se sont employés à affiner les propositions détaillées concernant le régime international de certification des diamants bruts, fondé sur des normes minimales communes convenues.

Les participants ont étudié une version révisée d'un projet du document fixant les composantes essentielles d'un système international de certification des diamants bruts. Ils ont convenu en principe de retenir les propositions ci-après comme étant les composantes clefs d'un système international de certification :

- L'utilisation de certificats difficiles à imiter et d'emballages inviolables pour les expéditions de diamants;
- Des contrôles et procédures internes offrant des garanties sérieuses que les diamants du sang ne pénètrent pas sur le marché légal;
- Un processus de certification pour toutes les exportations de diamants bruts;
- Le rassemblement et le partage avec les autres participants de données concernant la production, l'importation et l'exportation de diamants bruts;
- Un suivi et un contrôle crédibles du système international de certification des diamants bruts;
- L'application efficace des dispositions prévues dans le système de certification, par exemple en imposant des peines dissuasives et proportionnelles aux violations aux présentes dispositions;
- L'utilité de l'autoréglementation de l'industrie du diamant, satisfaisant à un minimum de conditions.

Le partage avec tous les autres participants des informations concernant les règles, procédures et textes législatifs pertinents, ainsi que des exemples de certificats nationaux adjoints aux expéditions de diamants bruts.

Il a été en outre convenu que, sous réserve de mises au point et d'une approbation finale, les composantes fondamentales susmentionnées constitueraient la base d'un système international de certification. Les participants poursuivront leurs débats sur tous les aspects de ce système, notamment sur la nature de l'instrument international dans lequel il sera fait état du système de certification, sur la manière de faire en sorte que les mécanismes de suivi soient crédibles et, en ce qui concerne l'industrie du diamant, l'interaction de son autoréglementation avec le

système. Il a été également convenu que des travaux se poursuivraient pour évaluer la relation entre les composantes proposées du système de certification prévu et les obligations commerciales internationales, ainsi que sur les composantes concernant l'application dans la Communauté européenne du système proposé.

La prochaine réunion du Processus de Kimberley doit avoir lieu à Luanda (Angola) du 30 octobre au 1er novembre 2001.

Le Processus de Kimberley fera rapport à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur l'état d'avancement des négociations.